
Quatrième Session, Vingt et unième Parlement, 15 George VI, 1951.

SÉNAT DU CANADA

BILL U⁸.

Loi pour faire droit à Beulah Nellie Elliott.

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT LE 3 MAI 1951.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE